



Parcours Droit rural

Master Droit des affaires



Composante
UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Objectifs

Master 1 :

L'objectif du Master 1 Droit Rural est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit privé. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances spécialisées dans le droit notarial et le droit rural. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le Master 1 Droit rural permet d'acquérir des connaissances générales communes au M1 Droit notarial. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs.

Master 2 :

Le Master 2 Droit rural a pour objectif de former des juristes compétents maîtrisant le droit rural, dans ses différentes composantes, l'entreprise agricole, l'espace rural et le marché agricole.

La formation a un double objectif professionnel :

1) devenir juriste ruraliste au sein de différentes entreprises ou organismes (Centre de gestion, avocats, notaires, chambres d'agriculture, syndicats agricoles, SAFER, etc.).

2) Pouvoir candidater à l'examen d'entrée aux Centres de formation professionnelle des notaires (CFPN).

Capacité d'accueil globale : 12 étudiants

Compétences acquises

Master 1 :

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Approfondissement des connaissances en droit privé
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants
- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

Master 2 :

Les objectifs scientifiques sont pluriels ; il s'agit pour les futurs professionnels du droit d'acquérir non seulement des connaissances approfondies en droit rural dans tous ses aspects mais aussi des compétences juridiques professionnelles, notamment : savoir rédiger les différents types d'acte en droit rural (bail rural, cession d'une entreprise agricole, donation...), savoir conseiller l'agriculteur sur le choix d'une société, suivre la gestion de l'entreprise...



Les + de la formation

Une formation dispensée par des intervenants qualifiés intégrant dès le Master 1 l'intervention de praticiens, interventions renforcées en Master 2. Fort taux d'intégration sur le marché de l'emploi à l'issue de la formation.

Organisation

Contrôle des connaissances

Master 1 :

Modalités de contrôle des connaissances :

Sessions d'examen :

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Master 2 :

L'année de formation est en contrôle continu.

Le Master 2 est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale de 10/20.

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

Précisions pour M1

Régime général :

En M1 : Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Au-delà de deux absences injustifiées par matière et par semestre, le bénéfice du contrôle continu est perdu. L'étudiant sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Régimes spéciaux :

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

En M1 : Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie en Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.



Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant une activité ou une mission militaire prévue par le code de la défense, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les personnes en situation de handicap physique, moteur ou sensoriel, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante, les personnes confrontées à un problème de santé contrariant sérieusement l'assiduité .

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie en Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus

En M1 : Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).

Admission

Conditions d'accès

Master 1 :

L'entrée en M1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1 après dépôt au secrétariat d'une lettre adressée à la présidente ou au président de la commission dans les temps requis.

Master 2 :

La 2e année de master droit rural est ouverte :

- aux étudiants ayant validé la 1^{re} année du Master 1 dans le domaine Droit-Administration ;

- aux personnes exerçant déjà une profession et qui souhaitent suivre la formation, à condition de justifier la possession d'un diplôme équivalent à la maîtrise ou une solide formation professionnelle en rapport avec le contenu des matières composant le diplôme (fonctionnaires, cadres diplômés du secteur privé, représentants du monde associatif, etc.).

Modalités de candidatures

Master 1: Dossier de candidature sur la plateforme *MonMaster*. Dossiers examinés par la commission de recrutement sous la présidence de Christelle COUTANT-LAPALUS ([✉ christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr](mailto:christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr)).

Master 2 : pour les étudiants n'ayant pas validé le M1 droit rural, dépôt d'un dossier de candidature sur la plateforme eCandidat. Dossiers examinés par la commission



de recrutement sous la présidence de Christelle COUTANT-LAPALUS ([✉ christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr](mailto:christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr)).

Attendus / Pré-requis

Les candidats doivent justifier d'un niveau suffisant en droit, principalement en droit privé (droit des contrats, droit des contrats spéciaux, fiscalité), et d'une connaissance du secteur rural.

Et après

Poursuite d'études

Master 1 :

A l'issue du Master 1, les étudiants peuvent se spécialiser en effectuant un Master 2 à orientation professionnelle Droit rural.

Passerelles et réorientation

Aucune passerelle n'est spécifiquement prévue en cours ou à l'issue du Master 1 ou du Master 2 droit rural.

Après l'obtention du Master 1 droit rural, le candidat peut se réorienter vers tout autre master de droit.

Débouchés professionnels

Master 1 :

A l'issue du Master 1, les étudiants peuvent appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur de l'immobilier et de la gestion du patrimoine.

Le master 2 Droit rural permet de devenir juriste ruraliste au sein de différentes entreprises ou organismes (Centre de gestion, avocats, notaires, chambres d'agriculture, syndicats agricoles, SAFER, etc.).

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat pédagogique 1re année

Lucie JAVAUX

☎ 03.80.39.54.17.

✉ Lucie.Javaux@ube.fr

Secrétariat pédagogique 2e année

Philippe GONOD

☎ 03 85 21 94 22

✉ philippe.gonod@ube.fr

Responsable de formation

Christelle COUTANT-LAPALUS

✉ Christelle.Coutant-Lapalus@ube.fr

Référent administratif formation professionnelle et apprentissage

Julie PROENCA


✉ formation.continue-droit@ube.fr


Contact scolarité

✉ scolarite.droit-aes-eco@ube.fr



Campus

 Campus de Dijon

 Campus de Mâcon



Programme

Organisation

Master 1 :

L'année de M1 droit rural est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE :

- 1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
- 1 UE connaissances complémentaires
- 1 UE connaissances additionnelles
- 1 UE compétences transversales et professionnalisation
- 1 UE option

Master 2 :

La seconde année de master se déroule en alternance (FC). Les étudiants ayant validé la 1e année du master droit rural peuvent néanmoins suivre cette 2e année en formation initiale (FI).

L'année en FC se compose de 9 UE ; l'année en FI compte 10 UE.

UE 1 (FC et FI) : Fondamentaux du droit rural

UE 2 (FC et FI) : Statut de l'entreprise agricole

UE 3 (FC et FI) : Droit de l'espace rural

UE 4 (FC et FI) : Fiscalité agricole

UE 5 (FC et FI) : Anglais juridique

UE 6 (FC et FI) : Droit de l'agroalimentaire et du marché agricole

UE 7 (FC et FI) : Droit de la vigne et du vin

UE 8 (FC et FI) : Agriculture et droit de l'environnement

UE 9 FC : Insertion professionnelle

UE 9 FI : Insertion professionnelle

UE 10 FI : Recherche



Master 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Droit civil 1: Les régimes matrimoniaux	Matière						
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux CM	Matière		33h				
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux TD	Matière			15h			
Droit fiscal 1	Matière						
Droit fiscal 1 CM	Matière		33h				
Droit fiscal 1 TD	Matière			15h			
UE2 Connaissances complémentaires	UE						8 crédits
Droit international privé 1	Matière		33h				
Droit privé immobilier	Matière		33h				
UE3 Connaissances additionnelles - 1 choix	UE						4 crédits
Comptabilité S1	Matière		30h				
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière		33h				
UE4 Compétences transverses et professionnalisation - 1 choix	UE						4 crédits
Ingénierie patrimoniale 1	Matière		20h				
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière		33h				
Stage facultatif S1	Stage						
UE5 Options - 1 matière obligatoire et 1 choix	UE						4 crédits
Matière obligatoire	Matière						
Droit des biens approfondi	Matière		20h				
Options - 1 choix	Matière						
Histoire du notariat	Matière		20h				
UNE LANGUE LV1 S1	Choix						
Anglais LV1 S1	Matière			15h			
Espagnol LV1 S1	Matière			15h			
Allemand LV1 S1	Matière			15h			

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Droit civil 2 : Les successions	Matière						
Droit civil 2 : Les successions CM	Matière		33h				
Droit civil 2 : Les successions TD	Matière			15h			
Droit rural	Matière						
Droit rural CM	Matière		33h				



Droit rural TD	Matière	15h	
UE2 Connaissances complémentaires	UE		8 crédits
Droit fiscal 2	Matière	33h	
Droit de l'urbanisme	Matière	33h	
UE3 Connaissances additionnelles obligatoires	UE		4 crédits
Droit international privé 2	Matière	33h	
UE4 Compétences transverses et professionnalisation	UE		4 crédits
Une matière obligatoire	Matière		
Techniques de liquidation	Matière	10h	
Plus une matière à choix parmi	Matière		
Ingénierie patrimoniale 2	Matière	20h	
UNE LANGUE LV1 S2	Choix		
Anglais LV1 S2	Matière	15h	
Espagnol LV1 S2	Matière	15h	
Allemand LV1 S2	Matière	15h	
Police de l'environnement	Matière	20h	
Stage facultatif S2	Stage		
UE5 Options - 1 choix	UE		4 crédits
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté	Matière	33h	
Culture générale : Histoire du droit privé - La famille	Matière	25h	
Droit pénal spécial	Matière	33h	
Droit public des biens	Matière	33h	

Master 2 (formation initiale)

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 1 Fondamentaux du droit rural	UE		105h				15 crédits
Sources, organisations et institutions du droit rural	Matière		14h				
Activité agricole	Matière		7h				
Droit de l'entreprise agricole	Matière		14h				
Les SAFER	Matière		14h				
Le marché agricole	Matière		7h				
Droit de la famille appliqué à l'agriculture	Matière		14h				
Droit social agricole	Matière		7h				
Les baux ruraux	Matière		21h				
Le contrôle des structures	Matière		7h				
UE 2 Statut de l'entreprise agricole	UE		49h				5 crédits
Pratique juridique du bail rural	Matière		7h				
Pratique judiciaire du bail rural	Matière		7h				
Pratique des sociétés agricoles	Matière		7h				
Droit social agricole	Matière		7h				



Contrôle des structures	Matière	7h	
Transmission d'une entreprise agricole	Matière	7h	
Exploitations agricoles en difficulté	Matière	7h	
UE 3 Droit de l'espace rural	UE		5 crédits
Servitudes rurales	Matière	7h	
Expertise foncière	Matière	7h	
Forêt (1)	Matière	7h	
Forêt (2)	Matière	7h	
SAFER et EPF	Matière	7h	
Bornage, cadastre et aménagement foncier	Matière	7h	
Urbanisme en agriculture	Matière	7h	
UE 4 Fiscalité agricole	UE	49h	5 crédits
Comptabilité agricole	Matière	7h	
IS - IR (1)	Matière	7h	
IS - IR (2)	Matière	7h	
Droits de mutation à titre onéreux	Matière	7h	
Droits de mutation à titre gratuit	Matière	7h	
TVA	Matière	7h	
Approche globale de la transmission d'une exploitation agricole	Matière	7h	

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 5 Anglais	UE		7h				1 crédits
Anglais	Matière		7h				
UE 6 Droit de l'agroalimentaire et du marché agricole	UE						2 crédits
PAC - DPB	Matière		7h				
Coopératives agricoles	Matière		7h				
Valorisation des produits - AOP - IGP	Matière		7h				
Vente et commercialisation	Matière		7h				
UE 7 Droit de la vigne et du vin	UE						5 crédits
Mode de production viti-vinicole	Matière		7h				
Droit des appellations et des marques viticoles	Matière		7h				
Baux viticoles et gestion du potentiel viticole	Matière		7h				
La réglementation liée à la production des vins	Matière		7h				
La réglementation liée à la commercialisation du vin	Matière		7h				
Les sociétés viticoles et les caves coopératives	Matière		7h				
Les incidences juridiques, fiscales et comptables de la vente du vin	Matière		7h				
UE 8 Agriculture et droit de l'environnement	UE						5 crédits
Environnement et entreprise agricole	Matière		7h				
Droit de protection de la nature et agriculture	Matière		7h				
Droit des pollutions et nuisances et agriculture	Matière		7h				
Droit pénal de l'environnement	Matière		7h				
Urbanisme et environnement	Matière		7h				



Forêt	Matière	7h	
Fiscalité verte	Matière	7h	
UE 9 Insertion professionnelle - Formation initiale	UE		9 crédits
Techniques professionnelles - Stage	Matière	7h	
Rapport de stage	Matière		
Suivi de l'actualité législative et jurisprudentielle en droit rural	Matière		
UE 10 Recherche - Formation initiale	UE		8 crédits
Méthodologie - Rédaction	Matière	7h	
Soutenance	Matière	7h	

Master 2 (formation continue)

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 1 Fondamentaux du droit rural	UE		105h				15 crédits
Sources, organisations et institutions du droit rural	Matière		14h				
Activité agricole	Matière		7h				
Droit de l'entreprise agricole	Matière		14h				
Les SAFER	Matière		14h				
Le marché agricole	Matière		7h				
Droit de la famille appliqué à l'agriculture	Matière		14h				
Droit social agricole	Matière		7h				
Les baux ruraux	Matière		21h				
Le contrôle des structures	Matière		7h				
UE 2 Statut de l'entreprise agricole	UE		49h				5 crédits
Pratique juridique du bail rural	Matière		7h				
Pratique judiciaire du bail rural	Matière		7h				
Pratique des sociétés agricoles	Matière		7h				
Droit social agricole	Matière		7h				
Contrôle des structures	Matière		7h				
Transmission d'une entreprise agricole	Matière		7h				
Exploitations agricoles en difficulté	Matière		7h				
UE 3 Droit de l'espace rural	UE						5 crédits
Servitudes rurales	Matière		7h				
Expertise foncière	Matière		7h				
Forêt (1)	Matière		7h				
Forêt (2)	Matière		7h				
SAFER et EPF	Matière		7h				
Bornage, cadastre et aménagement foncier	Matière		7h				
Urbanisme en agriculture	Matière		7h				
UE 4 Fiscalité agricole	UE		49h				5 crédits
Comptabilité agricole	Matière		7h				



IS - IR (1)	Matière	7h
IS - IR (2)	Matière	7h
Droits de mutation à titre onéreux	Matière	7h
Droits de mutation à titre gratuit	Matière	7h
TVA	Matière	7h
Approche globale de la transmission d'une exploitation agricole	Matière	7h

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 5 Anglais	UE						2 crédits
Anglais	Matière		7h				
UE 6 Droit de l'agroalimentaire et du marché agricole	UE		28h				3 crédits
PAC - DPB	Matière		7h				
Coopératives agricoles	Matière		7h				
Valorisation des produits - AOP - IGP	Matière		7h				
Vente et commercialisation	Matière		7h				
UE 7 Droit de la vigne et du vin	UE						5 crédits
Mode de production viti-vinicole	Matière		7h				
Droit des appellations et des marques viticoles	Matière		7h				
Baux viticoles et gestion du potentiel viticole	Matière		7h				
La réglementation liée à la production des vins	Matière		7h				
La réglementation liée à la commercialisation du vin	Matière		7h				
Les sociétés viticoles et les caves coopératives	Matière		7h				
Les incidences juridiques, fiscales et comptables de la vente du vin	Matière		7h				
UE 8 Agriculture et droit de l'environnement	UE						5 crédits
Environnement et entreprise agricole	Matière		7h				
Droit de protection de la nature et agriculture	Matière		7h				
Droit des pollutions et nuisances et agriculture	Matière		7h				
Droit pénal de l'environnement	Matière		7h				
Urbanisme et environnement	Matière		7h				
Forêt	Matière		7h				
Fiscalité verte	Matière		7h				
UE 9 Insertion professionnelle - Formation continue	UE						
Méthodologie - Rédaction	Matière		7h				
Soutenance	Matière		7h				
Suivi de l'actualité législative et jurisprudentielle en droit rural	Matière						